

ENTENTE

concernant les activités du Cégep et de l'Association pendant la grève générale illimitée déclenchée par les étudiants et les étudiantes le 25 février 2005 à minuit une minute

Entre

et

L'Association générale étudiante
du Cégep du Vieux Montréal
(ci-après appelé l'AGECVM)

Le Cégep du Vieux Montréal
(ci-après appelé le Cégep)

La présente entente est fondée sur le résultat du vote tenu les 16, 17 et 18 février 2005. La présente entente circonscrit la grève aux activités de l'enseignement régulier et de la formation continue. La période réelle d'interruption des cours de l'enseignement régulier et de la formation continue débute donc le 25 février 2005, à minuit une minute.

L'Association affirme que c'est son intention de tenir, pendant la grève, des activités de sensibilisation; elle demande aussi que soit favorisé l'accès à ses locaux; que certains services soient maintenus, tel le service de l'aide financière et de psychologie. L'Association reconnaît la nécessité de permettre un accès limité selon les modalités de la présente entente malgré la grève.

L'Association a reçu le mandat de négocier un protocole d'entente selon les termes adoptés par son assemblée générale du 24 février 2005.

Le Cégep, quant à lui, même s'il constate que les étudiants décident de faire la grève, doit par ailleurs assumer certaines responsabilités liées à la sécurité des personnes et des bâtiments.

En conséquence de ce contexte, le Cégep et l'Association conviennent de ce qui suit :


1. Pendant la période de grève générale illimitée, seules les personnes suivantes auront accès au Cégep à partir de l'entrée du CEPS : les psychologues du Service de psychologie, M. André Delage et Mme Francine Sauvé (Service de l'aide financière), Stéphane Godbout (Directeur des services aux étudiants), Pierre Tessier (Directeur des ressources matérielles), Étienne Peterson, Patrice Lévesque, Patrick Gravel (pour la salle des machines, à tour de rôle), Yvon Cyr, Ronald Sabourin (pour les chambres électriques, à tour de rôle), Roger Robitaille (entretien général d'urgence), deux manœuvres (pour le déneigement des sorties de secours, au besoin), les agents et les agentes de sécurité de SEC-Pro, Jean-Guy Tremblay (pour la sécurité), Michel Blanchard, Stéphane Grenier, Robert Savard et Patrick Lamarche (technicien de la DATI, selon les besoins).
2. Les employés et les employées de la cafétéria auront accès au Cégep pour y vendre notamment du café et des muffins ou autres viennoiseries.
3. Afin d'évaluer la façon de mettre en œuvre la résolution d'accès aux laboratoires adoptée par l'assemblée générale du 24 février 2005, l'Association, en collaboration avec le Cégep, recevra des étudiants et des étudiantes, jusqu'au lundi 28 février à 15h00, les demandes écrites d'accès aux laboratoires. Par la suite, le Cégep et l'Association conviendront ensemble, en tenant compte des besoins exprimés et des ressources disponibles, des mesures à mettre en place pour permettre l'accès à partir du mardi 1^{er} mars à 8h30.
4. Tous les stages qui engagent des étudiants vis-à-vis de milieux autres que le Cégep même seront maintenus.
5. Le stationnement sera fermé comme les autres entrées, à l'exception du C3.88 et du 255, rue Ontario Est.
6. Durant la grève, les locaux du CEPS (bloc C) seront accessibles aux étudiants et aux étudiantes ainsi qu'à la population en général [à l'exception des professeurs], selon les horaires habituelles et les ententes en cours, et ce, pour les différentes activités qui y ont lieu à l'exception des cours à l'enseignement régulier et à la formation continue. Cet accès se fera par la porte du CEPS située au C-3.88. Ainsi, les étudiants et les étudiantes auront accès aux

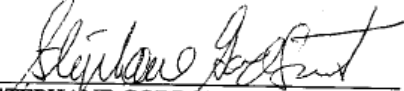
casiers situés dans le bloc C, aux douches des vestiaires et au 4.82a du lundi au vendredi de 8h00 à 23h00, le samedi de 8h00 à 24h00 et le dimanche de 8h00 à 20h30, soit les heures d'ouverture de CEPS. Pour ce faire, le personnel et les entraîneurs nécessaires à la réalisation des activités ci-haut mentionnées, ainsi qu'un des responsables des services sportifs [à l'exception des professeurs] auront accès aux locaux du CEPS et à leur poste de travail.

7. Les étudiants auront librement accès au 3^e étage : l'Agora, le hall d'entrée, le café L'Exode, le local de l'AGECVM, les locaux des comités étudiants, les salles de classe [A3.12, A3.14 et 3.15] qui conduisent aux locaux de comités. Ainsi, l'Association aura le plein contrôle de l'entrée du 255, Ontario Est, et ce, 24heures sur 24, 7 jours sur 7.
8. L'Association informe le Cégep de la tenue d'un Bed In large, dans la nuit du jeudi 24 février au vendredi 25 février.
9. Le Cégep s'engage à permettre la tenue des assemblées générales convoquées par l'Association.
10. Il est convenu que si la fabrication de matériel de grève exige l'utilisation du hall d'entrée, les étudiants devront, au préalable, protéger le plancher en le recouvrant de manière à ne tacher aucune surface de façon permanente. Pour des raisons de sécurité, aucune bombonne de peinture en aérosol ne sera autorisée pour la fabrication du matériel.
11. L'Association s'engage à assumer par ses propres moyens l'entretien ménager des locaux utilisés durant la grève. Par ailleurs, le Cégep fournira gratuitement le matériel d'entretien qui sera requis.
12. Le Cégep fournira, selon leur disponibilité, des matelas, des chaises, des tables, deux radios-lecteur CD et une télévision avec vidéo VHS et DVD. Par ailleurs, l'Association s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le matériel en question.
13. Le Cégep s'engage à ne pas facturer à l'Association les services rendus tels que la sécurité, la ventilation et le prêt du matériel, etc.
14. Les parties conviennent de rester en contact permanent pour évaluer la situation et la modifier au besoin. À cette fin, l'AGECVM désignera une équipe de délégués, dont au moins un demeurera au Cégep durant les heures d'ouverture du 255 Ontario Est, déterminées par l'Association. Les répondants du Cégep seront MM. Stéphane Godbout et Jean-Guy Tremblay.

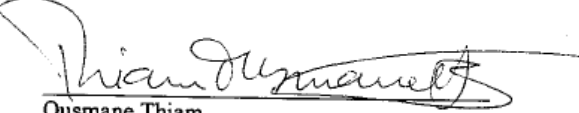
Ont signé la présente entente, à Montréal, ce 24 février 2005.


Pour le Cégep

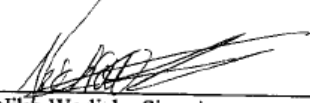

MYLÈNE BOISCLAIR
Directrice des Communications et des
Affaires corporatives
Cégep du Vieux Montréal


STÉPHANE GODBOUT
Directeur des Services aux étudiants
Cégep du Vieux Montréal

Pour l'AGECVM


Ousmane Thiam
Délégué
AGECVM


Guillaume Beauvais
Délégué
AGECVM


Niko Wodicka Sigouin
Délégué
AGECVM